



ASSOCIATION DIOCESAINE DE DIJON
20 RUE DU PETIT POTET
CS 57989
21079 DIJON CEDEX
TEL : 03 80 63 16 73

Mme COLETTE GROS
6 RUE DES GRANDS CRUS
21700 VOSNE ROMANEE

Dijon, le 14 décembre 2022

Madame,

L'Association Diocésaine de Dijon a bien reçu votre don
de : **1 000.00 € (Mille euros)** .
qui sera affecté : **AU DENIER DE L'EGLISE**
(DDE GILLY LES CITEAUX)

Le Diocèse de Dijon vous exprime sa profonde gratitude.
L'Association diocésaine ne vit que de dons et votre geste généreux renforcera la vitalité de
l'Eglise en Côte d'Or. Merci de l'avoir si bien compris.
Avec l'assurance de nos prières et la vive reconnaissance du Diocèse.

N° d'ordre : 32004348

† Antoine Hérouard
Archevêque de Dijon

Votre mail : ERREUR.SUR.MAIL-afgros@me.com

Formulaire 2042 RICI (pour les particuliers): Dons associations culturelles (case 7UJ) avec plafond à 562 € pour le surplus mettre en case 7 UF



Reçu Fiscal 2022

N° d'ordre : 32004348

au titre des dons
à certains organismes d'intérêt général
Articles 200, 238 bis du code général des impôts (CGI)

Donateur :

Mme COLETTE GROS
6 RUE DES GRANDS CRUS
21700 VOSNE ROMANEE

Bénéficiaire des versements :

ASSOCIATION DIOCESAINE DE DIJON
20 RUE DU PETIT POTET
CS 57989
21079 DIJON CEDEX
TEL : 03 80 63 16 73

Objet : « Subvenir aux frais et à l'entretien de l'exercice du Culte Catholique »

Concerne : Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle.
Association agréée le 01/05/1924, JO du 07/05/1924 autorisée à recevoir des dons et legs (article 2-11-2° alinéa de la loi du 23/07/87 sur le développement du mécénat – JO du 24/07/87) fiscalement assimilée aux associations d'utilité publique en matière de dons.
Autorisation Préfectorale du 11/02/2004.

L'association reconnaît avoir reçu au titre des dons et versement ouvrant droit à réduction d'impôt,
la somme de : *****1 000.00 €** pendant l'année **2022**.

Somme en toutes lettres : **Mille euros**

Date du paiement : **04/10/2022**

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue par les articles 200 du CGI et 238 bis du CGI.

Forme du don : Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don : Numéraire Titres de sociétés cotés Autres

Le 14/12/2022

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

Vincent Duflocq
Econome diocésain